



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Moyens pour l'hôpital public dans le Grand Est

Question écrite n° 44051

### Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes et les attentes exprimées par les membres de la conférence Grand Est des présidents de commissions médicales d'établissements des centres hospitaliers qui s'est réunie en décembre 2021 pour une journée d'échanges portant, notamment, sur la situation des 80 centres hospitaliers du Grand Est dans un contexte d'une nouvelle intensité de la pandémie. En effet, tous ont été d'accord pour déplorer que la crise sanitaire qui affecte, depuis près de deux années maintenant, les établissements de la région Grand Est, est venue acutiser les difficultés structurelles auxquelles l'hôpital public est confronté depuis plus de 15 ans. Au premier rang de ces difficultés, l'insuffisance chronique de professionnels médicaux et soignants aboutit désormais à ce que les hôpitaux se trouvent, en pleine cinquième vague et après avoir affronté la violence des quatre précédentes, dans une situation critique. Le nombre de postes vacants « médicaux, infirmiers, infirmiers anesthésistes et de bloc opératoire, manipulateurs en électroradiologie, aides-soignants (...) » atteint un niveau sans équivalent au cours des deux dernières décennies et l'insuffisance d'augmentation des quotas de formations ne laisse augurer aucune amélioration tangible. Plus d'un millier de postes d'infirmiers sont actuellement vacants sur la région, dans les seuls hôpitaux publics, des centaines d'autres postes paramédicaux le sont également. À titre d'exemple, l'enquête portant sur la fermeture des lits dans le Grand Est conduite par l'ARS fin 2021 révèle un capacitaire de 1 095 lits fermés dont 34 en soins critiques. En l'état actuel des choses et sans inflexion majeure et rapide, l'hôpital public ne sera plus à même de jouer son rôle au profit de la population. En conséquence, les praticiens hospitaliers représentant l'ensemble des communautés médicales souhaitent l'alerter sur les moyens attendus permettant aux hôpitaux d'assurer pleinement leurs missions. Ainsi, l'augmentation immédiate, massive, déterminée et résolue des quotas de formation constitue une exigence en forme d'évidence qui, si elle n'est pas satisfaite, entraînera une crise majeure et durable de l'hôpital public. Cela induira inévitablement une diminution de l'offre de soins dans des proportions majeures et inédites, y compris sur des activités qui sont actuellement essentiellement assumées par l'hôpital, telles que l'urgence, la prise en charge des publics les plus précaires, les plus âgés et les plus fragilisés par la crise que l'on traverse depuis 2 ans. Le temps est à la décision et à l'action : ce sont des milliers de professionnels supplémentaires qui doivent urgemment être formés. La région Grand Est et l'agence régionale de santé ont la responsabilité de témoigner de façon concrète la reconnaissance que les hospitaliers attendent, non dans leur intérêt propre, mais pour la préservation de l'hôpital public. C'est pourquoi ils sollicitent une augmentation de 800 places supplémentaires en formation infirmière, 100 places d'étudiants infirmiers anesthésistes, 50 places d'étudiants infirmiers de bloc opératoire, 100 places d'étudiants manipulateurs, 100 places de kinésithérapeutes et la poursuite de l'augmentation des quotas de formation aides-soignants à l'échelle de la région, dès 2022. Celle-ci est indispensable : les instituts comme les terrains de stage devront s'y adapter et des investissements seront nécessaires même si elle ne produira, au mieux, ses effets que dans 2 à 3 ans. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour donner des perspectives à moyen et long termes à l'hôpital public, notamment dans la région Grand Est.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

**Circonscription :** Aube (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44051

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 février 2022](#), page 769

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)